

TELEOPHTALMO

Société par actions simplifiée au capital de 4.687,50 euros
Siège social : 5 Place de Tourny – 33000 Bordeaux
831 676 275 R.C.S. Bordeaux

(la « Société »)

EXTRAIT DES DÉCISIONS UNANIMES DES ASSOCIÉS PRISES PAR ACTE SOUS SEING PRIVÉ EN DATE DU 31 JUILLET 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trente-et-un juillet,

Les soussignés,

[...]

associés de la Société détenant l'intégralité des actions représentant la totalité du capital social et des droits de vote de la Société (ci-après désignés les « **Associés** »),

[...]

adoptent, conformément aux stipulations de l'article 22.3 (*Décisions résultant d'un acte sous seing privé signé par tous les associés*) des Statuts, les présentes décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- 1) [...]
- 2) Examen et approbation de l'Apport [...] au profit de la Société et examen et approbation de l'évaluation et de la rémunération de l'Apport [...] au profit de la Société ; examen et approbation du Contrat d'Apport [...]
- 3) Constatation de la réalisation de l'Apport [...] ; augmentation de capital par apport en nature d'un montant nominal de 30,60 € par l'émission de 306 actions ordinaires nouvelles, d'une valeur nominale unitaire de 0,10 €, [...], en rémunération de l'Apport [...] au profit de la Société ;
- 4) Modification corrélative de l'article 6 (*Capital*) des Statuts ; et
- 5) Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités légales.

PREMIÈRE DÉCISION

[...]

DEUXIÈME DÉCISION

Examen et approbation de l'Apport [...] au profit de la Société et examen et approbation de l'évaluation et de la rémunération de l'Apport [...] au profit de la Société ; examen et approbation du Contrat d'Apport [...]

Les Associés, [...]

prenant acte du fait que le Rapport du Commissaire aux Apports afférent à l'Apport [...] a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Bordeaux le 22 juillet 2025, soit huit (8) jours au moins avant la date des présentes décisions, conformément aux dispositions de l'article R. 225-136 du Code de commerce et tenu à la disposition des Associés conformément aux dispositions applicables,

approuvent l'Apport [...], l'évaluation qui en a été faite ainsi que sa rémunération, sous les charges, clauses et conditions stipulées dans le Contrat d'Apport [...],

approuvent l'ensemble des stipulations du Contrat d'Apport [...],

[...]

confèrent tous pouvoirs au Président, avec faculté de subdélégation, afin de signer tous les documents accessoires s'y rapportant et, plus généralement à prendre toutes dispositions, faire toutes déclarations, signer tous documents nécessaires à cet égard.

Cette décision est adoptée à l'unanimité par les Associés.

Les Associés suspendent leurs décisions afin de permettre la signature du Contrat d'Apport [...].

Les Associés, prenant acte de la signature du Contrat d'Apport [...], poursuivent leurs décisions.

TROISIÈME DÉCISION

Constatation de la réalisation de l'Apport [...] ; augmentation de capital par apport en nature d'un montant nominal de 30,60 € par l'émission de 306 actions ordinaires nouvelles, d'une valeur nominale unitaire de 0,10 €, [...], au profit des Cédants, en rémunération de l'Apport [...] au profit de la Société

Les Associés, [...]

décident, en conséquence de l'adoption de la décision qui précède et en rémunération de l'Apport [...], d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trente euros et soixante centimes d'euro (30,60 €) pour le porter de la somme de 4.687,50 € à la somme de 4.718,10 €, par l'émission de trois cent six (306) actions ordinaires nouvelles dites « Actions B » aux fins d'identification, d'une valeur nominale unitaire de dix centimes d'euro (0,10 €), [...]

[...]

Les actions ordinaires nouvelles dites « Actions B » aux fins d'identification attribuées aux Cédants en rémunération de l'Apport [...] seront créées avec jouissance courante et seront inscrites en compte le jour de l'émission. Elles seront, à compter de la date de réalisation de l'augmentation de capital, immédiatement

et entièrement assimilées aux titres anciens de même catégorie, seront soumises à toutes les dispositions des Statuts et aux décisions des associés de la Société et jouiront des mêmes droits à compter de la date de réalisation définitive de l'augmentation de capital.

Cette décision est adoptée à l'unanimité des Associés.

En conséquence de l'adoption des décisions précédentes [...] sont devenus associés de la Société et ensemble avec les Associés, délibèrent sur le reste de l'ordre du jour.

[...] déclarent (i) renoncer purement et simplement aux délais de remise des documents et aux délais de convocation préalable, tels que prévus par les statuts de la Société et les dispositions légales et (ii) avoir été pleinement informés du contenu de l'ordre du jour et confirment avoir pu prendre connaissance de tous les documents nécessaires [...] en temps utile afin d'adopter les décisions figurant à l'ordre du jour.

QUATRIÈME DÉCISION

Modification corrélative de l'article 6 (Capital) des Statuts

Les Associés, [...]

prennent acte que le capital social de la Société s'élève désormais à 4.718,10 €, divisé en **(i)** 10.164 actions ordinaires, **(ii)** 5.432 actions ordinaires dites « Actions d'Amorçage » aux fins d'identification, **(iii)** 4.446 actions ordinaires dites « Actions A » aux fins d'identification, **(iv)** 1.287 actions ordinaires dites « Actions A' » aux fins d'identification, **(v)** 3.504 actions ordinaires dites « Actions A bis » aux fins d'identification, **(vi)** 3.545 actions ordinaires dites « Actions A'' » aux fins d'identification et **(vii)** 18.803 actions ordinaires dites « Actions B » aux fins d'identification, intégralement libérées,

décident, en conséquence des décisions précédentes, de modifier corrélativement l'article 6 (*Capital*) des Statuts qui sera désormais rédigé comme suit :

« Le capital social est fixé à la somme de quatre mille sept cent dix-huit euros et dix centimes d'euro (4.718,10 €).

Il est divisé en quarante-sept mille cent quatre-vingt-un (47.181) actions ordinaires d'une valeur nominale de 10 centimes d'euro chacune, intégralement libérées, dont (i) 10.164 actions ordinaires, (ii) 5.432 actions ordinaires dites « Actions d'Amorçage » aux fins d'identification, (iii) 4.446 actions ordinaires dites « Actions A » aux fins d'identification, (iv) 1.287 actions ordinaires dites « Actions A' » aux fins d'identification, (v) 3.504 actions ordinaires dites « Actions A bis » aux fins d'identification, (vi) 3.545 actions ordinaires dites « Actions A'' » aux fins d'identification et (vii) 18.803 actions ordinaires dites « Actions B » aux fins d'identification. ».

Cette décision est adoptée à l'unanimité des Associés.

CINQUIÈME DÉCISION

Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités légales

Les Associés **décident** de conférer tout pouvoir au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet de procéder à toutes les formalités prescrites par la loi relativement à l'une ou plusieurs des décisions adoptées aux termes des présentes décisions.

Cette décision est adoptée à l'unanimité par les Associés.

* * *

Cet extrait est certifié conforme par le Président.

Le présent extrait de procès-verbal est signé électroniquement par l'intermédiaire de la plateforme cryptée et sécurisée DocuSign (www.docusign.com), à la date de signature indiquée dans le certificat électronique de signature, et conformément aux dispositions des articles 1366 et 1367 du code civil.

Signé par :

4CA4625D41C5494...

Monsieur Antoine Peyssonnel
Président